



PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 04 Juillet 2019 à 18h00 à la salle des fêtes à Poët Laval

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de procurations : 10

Étaient présents :

Mesdames : S. BERNARD, M. MARTIN, Ch. PRIOTTO, N. BLANC, P. HOFFMANN, É. BOURSE.

Messieurs : D. ARNAUD, G. CUER, G. BOMPARD, P. CHALAMET, P. REYNAUD, J-P. FABRE, L. VINCENT, J-M. AUDERGON, R. KOHLER, Y. MAGNIN, R. PALLUEL, J-P. LEMÉE, D. BRUN, H. BOFFARD, A. DE LESTRADE, F. MUCKE, F. JOST, S. TERROT, A. TIXIER.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Monsieur BARBE Marc-André (pouvoir à BERNARD Sophie)

Monsieur BOUVIER Éric (pouvoir à BOFFARD Henri)

Monsieur ESPIÉ Patrick (pouvoir à PALLUEL Robert)

Monsieur CADIER olivier (pouvoir à PRIOTTO Christine)

Monsieur GRESSE Francis (pouvoir à BLANC Nicole)

Monsieur BERNON Jean-Pierre (pouvoir à KOHLER Rémi)

Madame BRÈS Françoise (pouvoir MAGNIN Yves)

Madame LACHENS Anne (pouvoir à AUDERGON Jean-Marc)

Madame MOULIN Corinne (pouvoir à CUER Gérard)

Madame TROUSLOT Brigitte (pouvoir à HOFFMANN Patricia)

Était absente et représentée par son suppléant :

Madame SIMIAN Fabienne (Suppléant HOLZ Jacques)

Étaient absents

Monsieur BERRARD Philippe

Monsieur ROUSSET Maurice

Madame MORENAS Geneviève

1 - Ouverture de la séance

Le Président, J-M. AUDERGON, accueille les conseillers communautaires et donne la parole à Yves MAGNIN, Maire de Poët Laval.

Y. MAGNIN souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires et présente la commune. A la rentrée scolaire, 80 enfants seront accueillis à l'école. Il informe des travaux sur la commune qui sont en cours :

- Réhabilitation du bâtiment de la Gare du Picodon, qui va devenir un accueil multi générationnel. Il sera fini à l'automne (il accueillera des associations, parents d'école, personnes âgées...).
- Extension et aménagement d'un espace de restauration du commerce multi-service Le Panier Malin (anciennement Cocci Market) avec installation d'une véranda.

Le Président, J-M. AUDERGON procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

2 - Approbation du procès-verbal du 13.06.2019

J-M. AUDERGON demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 13.06.2019.

Le procès-verbal du 13 Juin est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires présents (3 ABSTENTIONS : R. KOHLER, F. MUCKE, A. TIXIER absents lors du dernier conseil communautaire).

3 - Clauses sociales dans les marchés publics - Présentation par Lionel BLANC (facilitateur sud Drôme)

Une note a été distribuée à chaque conseiller communautaire.

J-M. AUDERGON laisse la parole à Lionel BLANC.

Une clause sociale qu'est-ce que c'est ? C'est réserver une petite partie des heures de travail que les achats vont générer, à des personnes qui n'arrivent pas à accéder au marché du travail, afin de leur faire une expérience professionnelle.

Il explique que sa mission de facilitateur des clauses sociales est une initiative du département de la Drôme, qui sur son budget et celui du FSE, a initié la création d'un poste de facilitateur des clauses sociales. Le département de la Drôme n'a pas souhaité porter le poste et a fait appel à une association : Emploi solidaire. Cette dernière est un groupement de structures d'Insertion par l'Activité Economique.

Pourquoi le département de la Drôme a mis ce sujet sur la table ? Il s'est aperçu que l'outil clauses sociales pour faire de l'insertion professionnelle était très peu utilisé dans le sud de la Drôme. Aujourd'hui le code des commandes publiques prévoit que l'on doit participer au développement durable (volet sociétal, environnemental et économique). Pour le volet sociétal, les clauses sociales sont un bon outil car on travaille à la cohésion sociale en luttant contre les gens qui sont durablement exclus du milieu du travail.

A quoi sert-il et qui est concerné par les clauses sociales ?

Il y a 2 publics qui sont concernés par les clauses :

- Les personnes aptes à l'emploi, mais dont le CV et le parcours, fait qu'elles ne sont pas recrutées.
- Les personnes qui sont éloignées de l'emploi, qui ne peuvent pas retourner directement en entreprises et qui ont besoin de passer par un dispositif de transition.

Le facilitateur permet de repérer dans les marchés ce qui peut comporter une clause d'insertion. Il aide ensuite les services à rédiger le Cahier des Charges Administratives Particulières.

Il assiste les entreprises pour répondre à un marché public, en co-traitance, sous traitance ou par le biais des clauses d'insertion depuis peu il suit la réalisation du marché et dresse un bilan.

Il existe 2 autres outils, mais ils sont limités dans l'usage :

- Les marchés réservés : seules les entreprises du handicap ou de l'insertion par l'activité économique peuvent candidater.
- Marchés d'insertion : Vous achetez une action insertion avec le public que vous avez identifié.

Aujourd'hui, au niveau national les marchés avec clauses d'insertion représentent 10 % des marchés en valeur et en nombre de marchés. Dans la pratique, quasiment tous les marchés peuvent être " clausés ".

Ch. PRIOTTO informe que la commune de Dieulefit travaille avec Drôme insertion pour certains chantiers. Elle embauche également en direct des personnes en insertion. Depuis qu'elle est maire, la mairie a embauché 16 personnes. Sur ces 16, on en a conservé 15, ils ont été formés, positionnés sur des emplois durables. La mairie, à l'époque payé 9 000€ d'amende car elle n'avait pas le seuil atteint de travailleurs handicapés dans son effectif. Elle a donc préféré mobiliser ces 9 000 € pour embaucher des personnes porteuses de handicaps.

L. BLANC indique que tout ce travail-là, ne rentre pas dans les statistiques de clauses d'insertion nationale. Pour le handicap par exemple, on peut tester des personnes pendant 2 ans, le personnel est mis à disposition de l'entreprise adaptée. Il informe que les obligations risquent d'évoluer (amendes).

J-M. AUDERGON souligne que notre territoire, même si on est en Drôme Sud, et quand même à quelque part exemplaire. A Poët Laval on est sur la zone de Clair Soleil, qui gère l'ADEFI, qui a pour mission d'accompagner les personnes qui sont en difficulté et le SMBRJ gère avec une équipe d'insertion les berges du Roubion et du Jabron.

4 - Réforme du réseau de proximité des finances publics - Présentation par Jean-Luc DELPLANS (DDFIP)

J-M. AUDERGON donne la parole à Jean-Luc DELPLANS.

J-L. DELPLANS explique que dans la presse un courrier du ministre et 2 cartes ont été publiés. Il vient ce soir pour nous donner les dessous des cartes (voir le contenu et le rôle de chacun).

C'est une présentation d'un projet, pas d'une décision. Ce projet est soumis à votre avis, l'avis des personnels, des syndicats. On doit rendre un projet qui rend compte d'un certain nombre d'éléments.

Il rajoute qu'il y a 2 cartes : une qui présente la situation en 2019 et une autre la projection en 2022, ce qui montre que le phasage de réalisation de ces projets n'est pas déterminé. Il nous appartient de lui donner un peu de corps.

Pourquoi cette opération est-elle engagée ? D'abord, c'est une opération de dimension nationale. Régulièrement, on fait une évaluation de nos missions, de la façon dont on les remplit et on s'aperçoit qu'il y avait 2 sujets sur lequel il fallait tirer des conséquences.

1^{er} sujet, la dématérialisation. On a formidablement bien réussi tout ce qui était dématérialisation. A l'heure actuelle, en ce qui concerne le grand public le 1^{er} opérateur dans nos fichiers c'est le contribuable. Mais en même temps on se rend compte qu'il y a une part incompressible de la population (10%) qui n'ira jamais sur internet (pas de matériel, pas de réseau, pas de compétence, position de principe ...).

2^{ème} constat, dans votre métier d'élus, il y a une dimension de complexité qui va croissante et un besoin de conseil aussi. Il y a 4 ans, il y a eu une mission de l'inspection générale des finances sur le sujet. Il est très clair que si les grandes métropoles peuvent disposer d'un conseil interne, dans la quasi-totalité des autres structures le besoin de conseil est une évidence.

Ces 2 besoins, d'un côté une population qui n'ira pas sur internet, de l'autre côté des élus qui ont besoin de conseil sont rattachés à la même notion : la proximité. On ne peut pas tout faire à distance et il faut de la présence sur le territoire, puisqu'on a besoin d'un conseil à la fois désintéressé, fiable, disponible et suffisamment proche pour que la notion de disponibilité est un sens.

Dans ce projet, on a créé des réponses à ces 2 types de besoins.

Sur ce projet national, qui ne concerne pas évidemment que la Drôme, mais quand on le décline en Drôme, il faudra créer une équipe, d'une dizaine de personnes, une dizaine de cadres, dont le métier exclusif sera l'apport de conseil auprès des élus. Pourquoi on fait cela ? D'abord parce que l'on a un repère non pas dans le métier de la gestion publique mais de la fiscalité.

Il y a une 20aine d'années, le contrôle fiscal était en difficulté. Il était à l'époque, essentiellement produit par des structures qui assuraient à la fois la gestion et le contrôle de ces dossiers. Et on s'apercevait que la gestion des dossiers prenait le plus de place. On a donc séparé la gestion et le contrôle (à l'époque de la DGI) et on l'a sauvé.

On souhaite faire la même chose avec notre réseau de trésorerie qui mène la gestion et le conseil. Car l'évolution des moyens consacrés à la DGFIP amène à privilégier dans un certain nombre de cas la gestion, c'est-à-dire je regarde ma bannette Helios et je vois qu'il y a un mandat de marché public à viser. Il est beaucoup plus facile de dire je vais le viser plutôt que de dire je le viserai demain. J'ai un conseil à donner à quelqu'un. En même temps, on s'aperçoit qu'il y a eu un certain nombre de conseils qui sont aujourd'hui utiles aux collectivités locales mais ne sont pas délivrés par les trésoreries. En gros 2 blocs : conseil autour de la comptabilité budgétaire et un bloc de conseil autour de la fiscalité et du foncier. Ces conseils en fiscalité on répond très bien, mais certaines questions ne sont pas directement accessibles au comptable local, par exemple l'optimisation des bases fiscales.

Troisième point : Elargissement de la notion de conseil, création d'une équipe dédiée à ce conseil, les conseillers seront implantés dans les territoires, administrativement rattachés à Valence, mais uniquement opérationnel sur un territoire. Ils devront être domiciliés dans ce territoire.

La proposition en matière de grand public : on sait tous que les MSAP fonctionnent avec un degré d'efficacité variable. Le gouvernement propose 2 choses :

Ces MSAP deviendraient des Maisons France Services (la contribution de l'Etat passerait de 15 à 30 000€), ensuite elle se dote d'un cahier des charges pour la garantie du service. L'objectif est de positionner une MFS par canton pour rendre un service de qualité.

On arrive à avoir une multiplicité de canaux pour pouvoir répondre à la demande des usagers. 70% des questions posées sont simples. Mais il y a certains dossiers compliqués qui nécessitent une présence physique.

Il y a donc sur cette analyse de besoin que ce soit les besoins exprimés par les élus en terme de conseil ou les besoins ressentis par les élus, les besoins du grand public. Et notre objectif collectif

c'est de monter une gestion partagée : de la connaissance de ces besoins et de la façon dont on y répond.

Il y a dans le projet le fait que les cartes qui ont été diffusées sont un début et non pas un aboutissement. Où faut-il que les conseillers soient les mieux positionnés ? Est-ce qu'il faudrait un conseiller qui aurait toutes les casquettes allant de la comptabilité classique jusqu'au foncier ou au contraire des conseillers spécialisés ? Quelque part l'objectif c'est de mieux vous servir et par conséquent cela ne peut pas être une décision qui se prend à Paris ou à Valence. C'est en discutant, se concertant que l'on aura une vision plus précise des besoins du grand public et des élus. Cette concertation se fait également en interne, c'est un projet qui a des conséquences RH. La concertation doit amener à un projet finalisé fin septembre – courant octobre 2019.

En juillet 2020, nous verrons la disparition de la gestion des espèces à la DGFIP. 2 marchés publics ont été lancés, fructueux tous les 2. La Poste et les buralistes ont candidatés. Celui qui aura le marché prendra le relais.

Les trésoreries vont se réorganiser autour de la notion service de gestion comptable. Les trésoreries ont majoritairement un effectif qui est faible, ce qui induit des situations très tendues. On va re-spécialiser les équipes de façon à augmenter leur efficacité. Enfin, un système de nouveaux moyens de mise en relation avec les contribuables (Au travers des MFS, mise à disposition de logiciel de visio conférence où l'on pourra transférer des pièces annexes).

On peut envisager des installations beaucoup plus simples : un ordinateur, un scan et la capacité d'organiser avec ça, une connexion avec un service en ayant pris rendez-vous à l'avance. Ça nous permettrait d'évoluer dans une notion de tout n'est pas réservé uniquement dans les MFS.

Ces MFS sont créées sous l'égide du Préfet. Il informe qu'il a rencontré la CAF et la MSA, ces 2 structures sont très volontaristes pour ces MFS.

Sur l'ensemble des informations qui peuvent être disponibles au travers de la presse, il y a un travail à effectuer collectivement pour dire on précise quand, où et comment.

J-M. AUDERGON remercie la présentation de la réforme du réseau de proximité des finances publiques.

L. VINCENT informe qu'à Crupies il n'y a pas de réseau internet..

J-L. DELPLANS répond que quand il n'y a pas de réseau internet, le téléphone fixe est le moyen d'accès n° 1 à notre centre de contact à Valence.

L. VINCENT dit et la notion de scan ?

J-L. DELPLANS répond que les personnes du centre de contact dans les 4 premiers mois de l'année ont décroché le téléphone plus de 100 000 fois. Ils ont une grande habitude de parler à des gens qu'ils ne voient pas et qu'ils ne leur montrent pas les documents. Ce sont de vrais professionnels de la relation téléphonique. Au centre de contact, il y a 2 périodes de pointe : entre 13h et 14h et puis de 16h30 à 18h. Quand ADN sera totalement déployé dans le département, il restera encore une partie, non négligeable de la population, qui ne travaillera pas avec internet. Et donc, comme il gère 100% de la population, ceux-là il faut les prendre en compte. Pour sa part, lorsqu'un contribuable pose une question à l'administration fiscale il a sa réponse. Ce qui nous manque, c'est le 1^{er} maillon : les personnes isolées, ceux qui n'ont pas la technologie... n'arrivent pas à rencontrer un professionnel de la fiscalité, et ce 1^{er} maillon il propose qu'on le crée ensemble.

Ch. PRIOTTO explique qu'elle est partagée. Elle est tout à fait d'accord sur les compétences, il y a un vrai sujet qui se pose. Par exemple à Dieulefit, en tant que contribuable, on n'a jamais pu avoir un renseignement sur le calcul de l'impôt. Mais c'est tout à fait compréhensible, les agents ne peuvent pas avoir toutes les compétences pour. En terme de collectivité c'est pareil, quand on demande des conseils un peu pointus (calcul de base, calcul de taxe d'aménagement...), qui sort des mandatements, malgré toute la bonne volonté et la disponibilité de Mr QUINQUETON, on n'a pas vraiment ce conseil. Donc sur le plan des compétences, elle trouve cela positif, qu'il y ait des personnes spécifiques sur des thématiques collectivités. Aujourd'hui à Mr QUINQUETON et ses collaborateurs ont leur demande énormément de choses (contrôle mandat, conseil ...).

Ce qu'elle mesure très mal, c'est qui vient à la trésorerie. Il y a des personnes qui ont besoin de voir quelqu'un en face d'eux, le fait de ne pas maîtriser tous les outils, ils se sentent débordés. A la mairie, 8 personnes sur 10 ne devraient pas venir, mais ça a du sens qu'elles viennent car elles vont pouvoir dire ce qu'elles ont à dire ... L'humain ça a toujours du sens quand même.

En résumé, elle voit bien qu'il faut une évolution, mais il faut que les choses se fassent au même moment. Pourquoi pas étudier, ce serait un beau projet pour la CC, d'étudier comment on fait pour avoir un service public qui rende encore plus de services. Elle aimerait avoir la garantie qu'il y aura des agents qui viendront pour recevoir du public.

J-L. DELPLANS dit que l'idée c'est aussi que l'on contractualise avec le département. Mr QUINQUETON est l'un de nos meilleurs comptables, il a une très bonne équipe. Cette

réorganisation va nous amener de façon évidente, avec la concentration autour des services de gestion comptable, à libérer du temps de travail de cadre. Ce temps de travail de cadre, nous allons le réinjecter dans l'équipe des conseillers mis à votre disposition. Pareil pour les 2 cadres qui iront animer les MFS et il n'y a pas de meilleure garantie sur le long terme de dire que le contrat que l'on passe avec les collectivités mais c'est aussi un contrat que l'on passe avec la direction du budget. Parce qu'en même temps que l'on fait cette réorganisation, on est assuré des moyens. Quant à savoir si ces besoins seront bien quantifiés, il rappelle que sa connaissance des besoins du territoire Dieulefit-Bourdeaux n'est pas énorme. Donc ce n'est pas à lui de fixer ces besoins. Il faut être au-delà de la contractualisation avec le département, au-delà de l'horizon 2022. Il faut s'inscrire dans un mouvement assez régulier de partage d'informations sur quels besoins, comment ils évoluent, comment on y répond.

Le grand public, les contribuables, ceux-là nous amèneront à être plus souvent physiquement présents dans des endroits où nous n'allions pas antérieurement mais de façon plus opportune que la simple permanence.

J-M. AUDERGON souligne 2 points importants pour lui :

Le 1^{er} c'est un constat, vous voulez une adaptation des services aux nouveaux besoins, ce qui semble assez légitime. Et donc derrière ce constat en découle 2 autres : quels est la nature de ces besoins et est-ce qu'ils ont été complètement définis.

Le 2^{ème} constat est son corollaire est comment change-t-on d'état ?

Or c'est souvent l'association de ces 2 éléments qui font que l'agilité attendue (le service attendu) fonctionne ou ne fonctionne pas. Aujourd'hui on sait ce que l'on a, on reconnaît la qualité des services que vous apportez. La question est : est-ce que demain on va avoir un gain, est-ce que l'on joue une opération gagnant-gagnant et comment on évalue cette dernière. Vous dites, vous aurez à participer à..., qu'est-ce que ça veut dire ? Compte tenu du timing que vous évoquez il y a des choses qui ont été réfléchies, ce qui fait sens, et à un moment donné c'est comment ça se traduit à l'échelle des territoires, dans la gestion des collectivités et dans la gestion des opérations grand public. Nous avons collectivement besoin que vous nous explicitiez comment on interagit, et comment on agit en direction d'une stratégie gagnant-gagnant.

J-L. DELPLANS répond qu'il y aura 2 phases. La 1^{ère} ce sera septembre - octobre 2019. Il faudra de façon opérationnelle avoir un groupe de réflexion qui permette de dire par exemple quelles sont toutes les possibilités. Que met-on sous l'étiquette des conseillers, où les placent-on, comment fait-on pour répondre au public, où mettons ces MFS (n'oublions pas le rôle du préfet en la matière). 1^{ère} réponse à donner quand il dit septembre-octobre c'est une réponse de principe ou de structure. En 2020 il ne se passe rien donc ce qui veut dire que l'on a un 2^{ème} temps qui consiste à ce moment-là à évoquer le comment et les moyens opérationnels.

1^{er} objectif possible c'est le 1/01/2021 ce qui nous permet de clore en 2019 le projet sur sa structure (localisation, contenu des tâches) avant de rentrer dans la 2^{ème} phase qui est allocation des moyens et déclinaisons opérationnelles (mai-juin 2020).

Cette réorganisation ne concerne pas seulement le domaine des finances publiques mais aussi la fiscalité.

J-M. AUDERGON rappelle que c'est un sujet qui va fortement nous impacter, il y a un vrai intérêt pour nous d'accompagner, participer autant que faire se peut, de façon à analyser comment on va pouvoir s'approprier cette réorganisation pour apporter le meilleur service à la population.

J-M. AUDERGON remercie pour le Conseil Communautaire Monsieur J-L. DELPLANS pour son intervention.

5 - Fixation du nombre de sièges et répartition des sièges entres les communes membres de l'EPCI suite au renouvellement des conseils municipaux 2020

Une note a été envoyée à tous les conseillers communautaires.

Jean-Marc AUDERGON explique qu'un Comité des Maires a eu lieu ce jour afin d'évoquer cette question. Ce qui ressort du tour de table, c'est qu'il est urgent de ne rien changer. La règle de droit commun semble fonctionnelle et il nous ne semble pas nécessaire de faire bouger pour aller en direction d'un autre accord, qui serait un accord local.

On a bien entendu le souhait de certaines communes (la Roche Saint Secret / Montjoux) qui auraient apprécié avoir un représentant complémentaire.

Si on choisit de rester sur la règle de droit commun, il n'est pas nécessaire de délibérer.

6 - Le point sur la Commission "Aménagement de l'Espace - Développement Économique"

R. PALLUEL informe que la commission s'est réunie et l'essentiel de son travail c'est une réflexion stratégique et économique sur le territoire dans le cadre de l'élaboration des PLU. Les services de la DDT et de la Chambre d'agriculture demandent à la CCDB d'apporter des éléments sur l'état des zones d'activité, les besoins en terme d'activité économique.

Les maires vont être sollicités pour savoir les demandes qu'ils ont de leurs entreprises, artisans, commerçants ... pour savoir quels sont les moyens que l'on peut mobiliser sur le territoire. C'est en fonction de cela, que l'on peut agrandir des zones d'activités.

Lors du prochain conseil communautaire, le document sera présenté et sera soumis au vote.

On a des connaissances sur les demandes de terrains, sur les réserves foncières. Il va falloir déterminer une stratégie : qu'est-ce que l'on veut mettre sur les zones, quelles compétences, choisir une politique locale autour de l'économie.

La Communauté de Communes soutient son économie, a une politique pour encourager les commerces et les services à rester dans les centres bourgs, souhaite préserver deux secteurs importants : tourisme et les activités agricoles, c'est pourquoi les zones naturelles et agricoles doivent être autant que possible préservées comme atout du territoire.

Il informe qu'il y a eu plusieurs réunions pour le tènement des Rivaies. Ce dernier est dynamique, il y a beaucoup d'activités qui s'entremêlent. Il y a une réflexion d'ensemble à déterminer.

Il ajoute que sur l'aide aux entreprises que la CCDB apporte, on a budgétisé 30 000 €. On apporte entière satisfaction à nos entreprises, petits commerçants et artisans.

Y. MAGNIN dit que pour les Rivaies, la mairie va attendre toutes les réponses apportées par le CAUE. On va trouver des solutions avec les différents acteurs économiques (cheminement, systèmes de sécurisation) et on doit avoir une vision à long terme.

Ch. PRIOTTO tient à féliciter cette initiative. Ça arrive un peu tard pour le PLU de Dieulefit, en 2012-2013 il n'y avait pas ce document. Cela va dans le bon sens de ce qu'il faut faire à la fois pour les besoins fonciers mais aussi sur la nature des activités. En donnant une certaine orientation, le territoire peut être attractif et générer de nouvelles activités.

7 - Le point sur la Commission "Agriculture - Gestion de l'Espace - Environnement"

7.1 Point sur la commission.

Jean-Marc AUDERGON fait un point sur la commission en l'absence de Marc-André BARBE.

- Accompagnement des éleveurs vers la création d'un service de transport collectif et réflexion autour de l'abattage mobile à la ferme : mise en concurrence en cours et une décision au prochain conseil (dossier de subvention LEADER).

- Restauration collective : rencontres en cours avec les établissements d'accueil et de santé, pour compléter les enquêtes envoyées aux communes. Une rencontre a eu lieu avec Agricourt (transport) pour nous aider à réimplanter l'association sur le territoire et organiser de nouvelles tournées d'approvisionnement. (Possible grâce à : la refonte complète de l'association et atteinte de l'équilibre budgétaire sans aides publiques). Rencontre avec le département et agribiodrôme pour envisager un partenariat sur l'accompagnement des restaurants scolaires (volet médiation et pédagogique) et accompagnement d'agribiodrôme pour une meilleure connaissance du gisement (étude lancée par Agribiodrôme cet été sur les volumes / filières agricoles).

- Pastoralisme : des difficultés à trouver un(e) éleveur(se) pour pâturer la montagne de Saint Maurice.

- Etude sur la valorisation du bois local: audit des entreprises réalisé (gestionnaires, experts forestiers, entreprises de travaux forestiers, exploitants forestiers, menuisiers, charpentiers, scieurs...). Objectif : identifier les acteurs de la filière bois afin de voir les possibilités de valoriser davantage le bois localement (principe d'économie circulaire) : recyclage et retraitement des déchets bois, création de filières (bois de chauffage autre que déchiqueté, valorisation des sous-produits de scieries...), bois d'œuvre.

7.2 Organisation de rencontres en alpages.

La convention de partenariat a été envoyée à tous les conseillers communautaires.

Délibération n°42/2019 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, explique que les espaces pastoraux sont avant tout créateurs de richesse pour le territoire, mais leur usage est multiple et souvent complémentaire (tourisme, chasse, sylviculture...). Cependant, la cohabitation entre les différents usagers doit être améliorée et facilitée. Ainsi, l'action 8 du PPT Bassin de Montélimar vise à développer des outils d'information et de communication pour améliorer la connaissance de l'activité pastorale auprès du grand public et informer des comportements à adopter afin de respecter le travail de l'éleveur et du berger.

Suite au succès rencontré entre 2012 et 2014, la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux (CCDB) souhaite organiser de nouvelles " Rencontres en Alpages ". Il s'agit de faire découvrir le pastoralisme au grand public, grâce à des moments d'échanges avec les professionnels, sur un site pastoral.

Ces rencontres sont également l'occasion pour les éleveurs et les bergers de parler de leur métier, de leur quotidien, mais aussi de mieux connaître le public qu'ils croisent souvent sur leurs pâturages. La thématique pastorale sera abordée par l'ADEM avec la participation des éleveurs et des bergers.

Par ailleurs, l'objectif est d'appréhender les liens entre l'activité pastorale, les milieux naturels et les paysages. Ces " Rencontres en Alpages " seront encadrées par un accompagnateur en moyenne montagne qui sera chargé de faire découvrir au public d'autres facettes de la montagne : faune, flore, paysages, géologie, histoire...

Il est envisagé de faire 2 " rencontres en alpages " sur 2019 destinée au jeune public au travers d'une semaine thématique réalisée par le service enfance/jeunesse. L'autofinancement sera porté par le service.

En 2020, 2 rencontres seront organisées pour le grand public. L'autofinancement sera porté par le service Agriculture, gestion de l'espace environnement.

La Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux assurera le portage administratif de cette action. Une convention de prestation de service sera établie avec l'ADEM et l'accompagnateur.

Le coût de l'action, qui relève du fonctionnement est estimé à : 5 600 € TTC

Plan de financement :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Accompagnement ADEM pour le montage du projet et présence sur les 4 rencontres	4 800 €	Conseil Régional - PPT (16%)	896 €
		CCDB autofinancement appelant FEADER (24%)	1 344 €
Intervention d'un accompagnateur en montagne sur les 4 rencontres	800 €	FEADER 7.61 (40%)	2 240 €
		C.C.D.B (20 % du reste à charge TTC)	1 120 €
TOTAL	5 600 €	TOTAL	5 600 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- VALIDE l'action " Rencontres en alpages " ;
- VALIDE le plan de financement ;
- AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers ;

- AUTORISE le Président à signer une convention de prestation de service avec les prestataires ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

8 - Le point sur la Commission "Petite Enfance-Jeunesse"

8.1 Point sur la commission.

M. MARTIN informe que pour les inscriptions pour l'été, moins de personnes se sont pressées. Le service rencontre des difficultés à recruter des animateurs.

Le séjour à Lyon " balade urbaine " a été annulé faute de participants.

La prochaine commission a lieu le 17 juillet.

R. PALLUEL informe que le SIVU a été sollicité pour un minibus pour la semaine prochaine, ils se sont réunis hier soir et ils acceptent la demande.

M. MARTIN explique que 2 minibus ont dû être loués, mais l'information sera relayée.

9- Le point sur la Commission "Solidarités-Habitat"

Jean-Marc AUDERGON fait un point de la commission.

- Mise en place de Rézo pouce. Il y a eu une réunion fonctionnelle. On s'oriente vers une convention quadripartite (Villages en transition, Collectif citoyen, les peuples liés et la CCDB). La prochaine réunion a lieu le 12 juillet.
- Charte des aînés : 59 personnes hier à la réunion et 5 groupes de travail se sont constitués. Le comité de pilotage a validé 2 actions (organisation de la mise en place d'activités avec Mobil'sport et d'une pièce de théâtre qui aura lieu en novembre).

Ch. PRIOTTO demande qui finance les actions dans le cadre de la charte des aînés ?

J-M. AUDERGON répond que c'est la MSA. Il y a une enveloppe de 25 000 € sur 3 ans. Les 2 opérations programmées sont d'un montant de 500€ et 650€.

- La fréquentation des permanences du CEDER : de septembre 2018 à juin 2019 il y a eu 9 permanences avec 15 rendez-vous, 3 sans rendez-vous et 242 contacts dont 82 pour des problématiques de chauffage, 75 pour des problématiques d'isolation, 21 eau chaude, 14 production d'électricité, et 8 sur de la conception d'habitat. Le CEDER est plutôt impressionné du nombre de sollicitations qu'ils ont eu relativement à ce qu'ils peuvent avoir sur d'autres territoires.

Ch. PRIOTTO dit que ce qui fonctionne bien aussi c'est SOLIHA, par rapport à l'habitat indigne. Dès qu'ils sont saisis, ils font un compte-rendu sur place, et nous les maires, on a les comptes rendus, ce qui nous permet de suivre si les prescriptions sont bien respectées. C'est nouveau et c'est très bien.

10 - Le point sur la Commission "Tourisme"

Jean-Marc AUDERGON indique que la semaine dernière a eu lieu le CA de l'Office de Tourisme. Belle dynamique qui se met en place et qui permet de bien interagir entre la commission tourisme de la CCDB et l'Office de Tourisme. C'est très positif.

11 - Le point sur la Commission "Culture-Patrimoine"

11.1 Plan d'actions et demande de subvention dans le cadre de la C.T.E.A.C.

Myriam NIMER BERTHES fait un point sur le CTEAC.

Délibération n°43/2019 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle que le conseil communautaire de juillet 2018 a validé la signature d'une nouvelle Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (C.T.E.A.C.).

La 1^{ère} année s'est déroulée entre octobre 2018 et juin 2019 avec des interventions du Collectif FAUN(es), de Radio Là et de 3 structures locales; toutes en direction de publics ciblés dans la convention : 16 structures et 6 propositions tout public.

La deuxième année comportera plusieurs volets en direction :

- Des écoles élémentaires (4 écoles, 15 classes environ)
- Du collège (1 classe)
- Des adolescents (service jeunesse)
- Des habitants de villages
- Des adultes (en discussion : APAJH, le Gué, seniors)
- Du tout public (manifestation tout public)

Plan de financement prévisionnel des actions octobre 2019 - août 2020 :

Dépenses en TTC

Résidence FAUN(es)	27 500
Actions média (Radio Là)	3 000
Projets locaux en adéquation avec la résidence	6 000
Coordination technique CAEM (160h chargées + déplacements)	6 700
Frais divers	1 000
Coordination-pilotage CCDB (20% d'un ETP chargé + déplacements)	9 000
TOTAL	53 200

Recettes en TTC

DRAC 2020	24 000
Conseil Régional	5 000
Conseil Départemental	8 000
CAF	2 000
Communauté de Communes	5 200
Coordination-pilotage Communauté de Communes	9 000
TOTAL	53 200

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- VALIDE le plan d'actions et de financement de l'année 2019-2020 ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

12 - Le point sur la Commission "Gestion des déchets"

12.1 Attribution du marché concernant les équipements de gestion de la redevance incitative pour le territoire de la CCDB.

J-M. AUDERGON explique que l'on devait adapter nos équipements pour être en phase avec la redevance incitative. Un appel d'offres a été lancé réparti en 2 lots, un plus technique qui portait sur les conteneurs et un sur la gestion informatisée du système.

Sur le 1^{er} lot, on a eu une offre de notre prestataire qui est actuellement sur notre territoire – TEMACO- et un autre opérateur s'est mis en compétition – ASTECH. A l'analyse les éléments nous sont apparus assez clairs : TEMACO a fait une offre de très mauvaise qualité, il proposait un ajustement de ses équipements, alors que ASTECH proposait de remplacer les systèmes en place, qui va s'harmoniser avec la partie Bourdeloise.

Sur le 2^{ème} lot, qui concernait le volet informatique et gestion, 3 opérateurs ont présentés une offre, dont l'un – TRADIM- avec lequel on travaille déjà à la déchèterie. Il s'avère qu'il apporte

l'ensemble des garanties que l'on pouvait attendre, alors que les 2 autres opérateurs que nous ne connaissions pas, avaient masqués une partie de l'information. Ils avaient bien répondu au cahier des charges mais il nous appartenait d'assurer la sauvegarde et la gestion des informations. TRADIM, lui a intégré la prestation via un service informatisé, un service avec des doubles de sécurité.

Ch. PRIOTTO souligne que nous sommes à 20 % au-dessus de ce qui avait été prévu.

J-M. AUDERGON ajoute que pour le lot 1, le nouvel opérateur change tous les dômes donc on se retrouve avec l'équivalent de matériel neuf, ce qui en terme d'amortissement est particulièrement intéressant.

P. HOFFMANN rajoute que le nouveau matériel a une garantie de 10 ans. Avec TEMACO, ça aurait été du petit rafistolage sans garantie derrière.

A. DE LESTRADE demande si le nouveau le matériel va s'adapter aux cuves.

J-M. AUDERGON répond que oui. On garde la cuve en béton et on fait un échange standard des dômes. Dans la prestation, ils vont récupérer l'ancien matériel et poser le nouveau.

Ch. PRIOTTO dit qu'il va avoir une recette avec la vente des anciens dômes.

S. LIOGIER répond que c'est compris dans le prix. Le prestataire récupère les dômes pour les faire traiter dans une aciérie.

Ch. PRIOTTO demande si un calendrier est défini.

S. LIOGIER dit que le changement des cuves interviendra courant octobre/novembre - délai de 8 semaines de fabrication. Côté Bourdeaux, c'est un marché à bon de commande. On attend les validations des implantations avec les communes (car matériel neuf et travaux par l'entreprise SORODI).

Les réunions se feront à partir du 2^{ème} semestre. Le prestataire va intégrer la base de données des redevables dans le nouveau logiciel. Un courrier sera envoyé tout début septembre pour fixer les dates des réunions publiques.

En terme de communication, on va utiliser plusieurs vecteurs : courrier avec la REOM, le bulletin intercommunal, réunions publiques localisées.

P. HOFFMANN souligne qu'au niveau du tri, il y a une évolution depuis le début de l'année avec la simplification du geste. Il faut reconnaître que les poubelles OM ont un volume moins important qu'avant. Donc si le tambour diminue (50L au lieu de 80L), ça ne devrait pas trop nuire.

S. LIOGIER rajoute que les dômes du prestataire ASTECH pourront être intervertis avec le tri au besoin, on pourra mettre des opercules pour le tri à moindre coût (300€). Ce sont des matériaux français produits en France.

G. BOMPARD demande comment va fonctionner le lecteur de badge ?

S. LIOGIER répond que c'est une pile qui déclenche le lecteur de badge. C'est un GSM avec un envoi qui se fait une fois par jour, la nuit, pour avoir un maximum de bande passante et limiter la consommation vers le logiciel.

Ch. PRIOTTO demande par rapport à la confidentialité des données on va savoir où et à quelle heure les personnes jettent leurs poubelles.

S. LIOGIER répond que dans l'appel d'offres il y avait tout un volet RGPD. Les données sont cloisonnées et ne peuvent être transmises à d'autres services.

J-P. FABRE demande si on est sûr qu'avec le GSM cela va fonctionner partout.

S. LIOGIER répond que le prestataire a fait une pré-étude pour regarder les points (dans la grande majorité près des axes de circulation). Il utilise une carte qui est multi-opérateur. S'il y a un souci à un moment donné sur un point particulier on aura un outil que l'on mettra en place avec les chauffeurs de collecte où avec leurs cartes ils pourront récupérer les données et les transférer.

Ch. PRIOTTO demande si on n'aurait pas une carte pour géolocaliser les points de compostage collectif.

S. LIOGIER répond positivement. On l'a mettra en ligne sur le site Internet.

Délibération n°44/2019 :

Patrick CHALAMET, Vice-président en charge de la Commission "Travaux - Bâtiment", rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération n° 32/2019 autorisant la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux à lancer un appel d'offre ouvert soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP) et portant sur l'équipement de gestion de la redevance incitative sur le territoire de la CCDB.

Cet appel d'offre était alloti de la manière suivante :

Lot n°1 : Fourniture, installation et Adaptation des équipements de collecte sur les Eco-Points

Lot n°2 : Acquisition et maintenance de logiciels permettant la gestion et la facturation de la redevance incitative, et des accès en déchèterie

Il donne donc lecture du procès-verbal de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie vendredi 14 Juin 2019 à 16 heures.

Il explique que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 24 juin 2019 et a effectué le classement suivant :

Pour le lot n° 1 :

Prestataire	Montant Total HT	Note globale	Classement
TEMACO	576 178.19	78.73	2
ASTECH	662 313.00	87.55	1

La Commission d'Appel d'Offres propose d'attribuer le lot n°1 du marché à la société ASTECH pour un montant de 662 313.00 € HT soit 794 775.60 € TTC.

Pour le lot n° 2 :

Prestataire	Montant Total HT	Note globale	Classement
ADEMI PESAGE	53 531.00	71.96	3
Net VLM	52 022.22	81.90	2
TRADIM	47 185.00	92.11	1

La Commission d'Appel d'Offres propose d'attribuer le lot n°2 du marché à la société TRADIM pour un montant de 47 185.00 € HT soit 56 622.00 € TTC.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents (3 ABSTENTIONS : Ch. PRIOTTO, O. CADIER, F. MUCKE):

- **ATTRIBUE** le lot n°1 du marché à la société mieux disante : ASTECH pour un montant de 662 313.00 € HT ;
- **ATTRIBUE** le lot n°2 du marché à la société mieux disante : TRADIM pour un montant de 47 185.00 € HT ;
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces afférentes au marché équipements de gestion de la redevance incitative pour le territoire de la CCDB.

13 - Le point sur la Commission "Finances-Personnel"

13.1 Budget Annexe "Activités économiques locatives sur le pays de Dieulefit" - Fonctionnement - Mouvements de crédits.

Délibération n°45/2019 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61558 : Autres biens mobiliers	0.00 €	710.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	710.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	710.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	710.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	710.00 €	710.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Henri BOFFARD, Vice-Président en charge de la Commission "Finances – Personnel", explique qu'il est nécessaire de diminuer les dépenses imprévues (compte 022), puisque sur ce compte, les dépenses imprévues ne doivent représenter que 7.5% des dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE ces mouvements de crédits.**

14 – Travaux-Bâtiments- DSP

14.1 Point sur la commission

P. CHALAMET informe que les travaux du Quai à Pont de Barret avancent bien. La zone 5 (RdC et R-1 côté Nord-Est) est terminée. La zone 3 (R+1 côté Nord-Est) est en cours de finalisation.

Le garage est isolé et les fenêtres changées, reste la pièce d'accueil et le bureau. La zone 4 (R+1 Sud-Ouest) va commencer début juillet.

14.2 Implantation des locaux techniques " FTTH " (fibre optique à l'abonné).

La convention ainsi que des plans ont été envoyés à tous les conseillers communautaires.

R. PALLUEL informe que les travaux ont commencé à Pont de Barret (entre Pont de Barret et Manas et Rochebaudin).

P. CHALAMET dit que pour Bourdeaux ce sera en juin 2023.

Délibération n°46/2019 :

Le Syndicat Mixte ADN s'est engagé, au travers de la réalisation du Réseau d'Initiative Publique FTTH (fibre optique à l'abonné), à desservir 97% des foyers de l'Ardèche et de la Drôme au cours des dix prochaines années.

Ce projet ambitieux nécessite l'implantation de locaux techniques nommés " Nœuds de Raccordement Optique (NRO) ", et " Multi Sous Répartiteurs Optiques (MSRO) ".

Patrick CHALAMET, Vice-président en charge de la Commission "Travaux - Bâtiment", expose au conseil la proposition du bureau d'études ECOPLAN, maître d'œuvre du Syndicat Mixte ADN, portant convention d'occupation / contrat de cession des parcelles section AO sises " Rue de la Piscine – 26220 DIEULEFIT " - parcelles répondant au mieux aux critères technico économiques requis :

- numéro 406 - pour une emprise de 210 m²

- et numéro 408 - pour une emprise de 5 m².

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE l'implantation du local technique sur la parcelle concernée ;**

- **APPROUVE la proposition de conventionnement avec le Syndicat Mixte ADN ;**

- **AUTORISE le Président à signer la convention d'occupation / le contrat de cession en annexe ;**

- **AUTORISE le Président à signer la convention et l'ensemble des actes nécessaires à sa mise en œuvre ainsi que l'ensemble des actes qui conditionneraient ou faciliteraient la mise en œuvre du projet d'ADN sur le territoire communal.**

15 - Questions diverses

R. KOHLER informe que l'hôpital de Dieulefit fête cette année ses 150 ans. Une manifestation publique se déroulera au centre culturel communal " La Halle " à Dieulefit les 20, 21 et 22 septembre 2019 lors des Journées Européennes du Patrimoine ; elle comprendra une exposition, la projection d'un film de témoignages, l'édition d'un livret et 4 conférences.

Y. MAGNIN informe que le 21 septembre (journée internationale de la paix) à Poët Laval aura lieu une conférence.

Ch. PRIOTTO informe d'une réunion avec le SDIS (contribution incendie) mardi à 15H00.

Le Conseil est clos à 20h30

ALEYRAC	ARNAUD Dominique	
LA BEGUDE DE MAZENC	BERNARD Sophie	
	CUER Gérard	
BOURDEAUX	CHALAMET Patrick	
	MARTIN Michèle	
BOUVIERES	REYNAUD Philippe	
COMPS	FABRE Jean-Pierre	
CRUPIES	VINCENT Lionel	
DIEULEFIT	PRIOTTO Christine	
	AUDERGON Jean-Marc	
	BLANC Nicole	
	HOFFMANN Patricia	
	KOHLER Rémi	
EYZAHUT	HOLZ Jacques	
LE POËT LAVAL	MAGNIN Yves	
	BOURSE Elisabeth	
PONT DE BARRET	PALLUEL Robert	
ROCHEBAUDIN	LEMEE Jean-Paul	
LA ROCHE ST SECRET	BRUN Daniel	
SALETTES	BOFFARD Henri	
SOUSPIERRE	DE LESTRADE Alain	
TEYSSIERES	MUCKE Franck	
LES TONILS	JOST Frédéric	
TRUINAS	TERROT Serge	
VESC	TIXIER André	